



Le locataire de ma place de parking accusé de faire entrer un second véhicule

Par **nm2042**, le **25/07/2020** à **17:01**

Bonjour.

Je loue ma place de parking en sous-sol depuis plusieurs années, sans qu'il n'y ait eu le moindre problème jusqu'à aujourd'hui.

Je viens en effet de recevoir un courriel émanant d'un copropriétaire, m'informant que mon locataire faisait entrer un autre véhicule et que ce dernier occupait se garait sur une place inoccupée. Il ne semble pas être le propriétaire de la place faisant l'objet d'une occupation non autorisée, et Il me demande de faire cesser ce comportement.

Aucun élément ne me permet de vérifier la véracité de cette accusation.

Il existe en effet un problème d'occupation de places par des personnes extérieures qui entrent dans le parking en suivant un véhicule qui a un accès légitime pour stationner sur des places libres.

De plus, cette personne, connue dans la copropriété, passe l'essentiel de son temps à surveiller, dénoncer, et par le passé m'a déjà accusé pour des nuisances provenant de chez moi durant une période où l'appartement était inoccupé.

Je n'ai donc pas spécialement confiance dans ce que cette personne peut affirmer, tout en gardant à l'esprit que ce qu'elle indique dans son message reste malgré tout possible.

En cherchant sur différents sites, je trouve des procédures que peut engager un propriétaire de parking à l'encontre de la personne qui occupe sa place illégalement. Dans ce cas le litige est entre le propriétaire de la place de parking et le contrevenant.

Or, dans le cas présent, il m'est plutôt reproché une complicité supposée de mon locataire.

Je souhaiterais donc savoir si la demande qui m'est faite, d'agir pour faire cesser cette situation est fondée ou non ?

Si oui, sur quelle base ? que faire vis à vis de la personne en infraction ? du locataire ?
Si non, quelle réponse puis-je apporter ?

Merci

Par **oyster**, le **26/07/2020** à **07:24**

Bonjour,

Il appartient au propriétaire du parking d'intervenir .

Par **nm2042**, le **26/07/2020** à **11:47**

Bonjour.

Le propriétaire de la place occupée sans autorisation doit donc intervenir.

Quid des accusations, pour le moment sans preuves envers mon locataire ?

Il peut très bien avoir été suivi par une personne indélicate qui vient se garrer sans autorisation.

Suis-je fondé à intervenir, sans qu'aucun élément ne démontre qu'il a intentionnellement laissé entrer un autre véhicule ?

Par **youris**, le **26/07/2020** à **18:02**

bonjour,

vous répondez au copropriétaire qu'il doit s'adresser au syndic.

Dans notre copropriété, quand un véhicule est stationné régulièrement sur le parking de la copro et ne semble pas appartenir à un résident, le syndic fait déposer un papier sur le parebrise du véhicule indiquant à son propriétaire de prendre contact rapidement avec le syndic, et dans le même temps, nous cherchons à connaître le titulaire de la carte grise, ce qui permet au syndic de le relancer par courrier.

jusqu'à présent, le système a toujours été efficace.

Salutations